

Ecrit par le 19 décembre 2024

Les pêcheurs et les gendarmes de Vaucluse s'allient pour la protection des milieux aquatiques



À la fin du mois de septembre, [Vincent Naturel](#), directeur de cabinet de la Préfecture de Vaucluse, le Général de division Sylvain Noyau, commandant du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN), Christophe Marcellino, président de la Fédération de pêche de Vaucluse et colonel [Cédric Garence](#), commandant de Groupement de gendarmerie départementale, ont signé une convention de partenariat pour faire de la lutte contre les atteintes à l'environnement un objectif commun.

Ecrit par le 19 décembre 2024

À travers cette alliance, la [Fédération de pêche de Vaucluse](#) et la [Gendarmerie départementale](#) s'engagent à partager et à échanger sur les principales menaces locales et sur la délinquance environnementale, particulièrement dans l'objectif de protéger les milieux aquatiques.

Pour faciliter leurs contrôles, les gendarmes de Vaucluse auront désormais accès à Vigipêche, qui permet de contrôler des cartes de pêche. Des séances de partage d'expertise et de formation réciproques seront également mises en œuvre. Des opérations conjointes de contrôle seront également réalisées prochainement.

La gendarmerie interviendra dans le cadre de la formation obligatoire des gardes-pêche particuliers. Les gardes-pêche fédéraux ou particuliers bénéficieront d'un accès privilégié aux brigades de gendarmerie, dès lors qu'ils seront victimes dans l'exercice de leur fonction de la police de la pêche.

Comment sont protégés les espaces naturels lors de leur fréquentation estivale ?

Ecrit par le 19 décembre 2024



HOCQUEL A - VPA

Depuis le 15 juillet et jusqu'au 1^{er} septembre, l'Office français de la biodiversité (OFB), en collaboration avec la Gendarmerie, prévient et contrôle les éventuelles atteintes à l'eau et à la nature dans les espaces naturels du Vaucluse.

Sans effort de préservation de la biodiversité, la fréquentation des espaces naturels menace la faune et la flore en portant atteinte à l'habitat des espèces et en abîmant des écosystèmes parfois fragiles. Une affluence incontrôlée dégrade également les paysages et peut générer des conflits d'usage entre les différents acteurs du territoire.

Afin de contrer ces atteintes à l'environnement,

l'Office français de la biodiversité a lancé une campagne de sensibilisation à échelle nationale. Celle-ci vise à prévenir la survenance de dégradations en enseignant les bonnes pratiques aux usagers de la nature et en alertant sur les comportements à risque.

Dans ce cadre, l'OFB, l'ONF (Office national des forêts) et la gendarmerie de Vaucluse,

sous l'autorité du préfet, participent à des contrôles conjoints sur l'ensemble du département. Leurs patrouilles se déploient dans les différentes réserves biologiques du territoire, du Mont Ventoux au Petit

Ecrit par le 19 décembre 2024

Luberon. Le dispositif s'étend aussi au-delà des zones protégées afin de s'adapter à l'affluence et à l'évolution des risques. Par exemple, les bords de Durance font partie des espaces surveillés. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP) et de la stratégie nationale de contrôle en matière de police de l'eau et de la nature de janvier 2024.

MMH



Montmirail Copyright Hocquel A -VPA

Carpentras : la Ville fait don de gilets pare-

Écrit par le 19 décembre 2024

balles à une association ukrainienne



[La Ville de Carpentras](#) a décidé de faire don de 14 gilets pare-balles d'une valeur de 500€ chacun à [l'association Gilet Ukraine](#) qui les expédie ensuite dans le pays qui vit actuellement une période de guerre. Carpentras est la première ville du Vaucluse à avoir fait don de ce type de matériel.

Carpentras s'engage pour venir en aide aux ukrainiens. La municipalité a annoncé ce mercredi 17 juillet, avoir fait don de 14 gilets pare-balles à l'association Gilet Ukraine, fondé en mars 2022 qui récupère des gilets pare-balles « déclassés » des forces de l'ordre, les reconditionnent et les expédient ensuite sur les zones de conflit, sur le sol ukrainien.

Le matériel offert provient de la police municipale de la ville de Carpentras qui compte 25 agents à plein temps. En France, les fournisseurs de gilets pare-balles garantissent les qualités de balistiques de leur produit pendant cinq ans. Au-delà, ils sont considérés comme « déclassés » ou « réformés » et ils sont

Écrit par le 19 décembre 2024

généralement détruits même s'ils sont toujours fonctionnels et prêt à l'emploi. La ville de Carpentras a choisi plutôt que de privilégier cette solution, de les donner à une association qui agit concrètement en faveur des Ukrainiens.

Plusieurs avantages pour Carpentras

Cette initiative que la ville de Carpentras a décidé de mettre en place, offre également de nombreux avantages pour la commune. Le premier est bien évidemment le soutien humanitaire que cette action apporte. En fournissant les gilets, la ville vaclusienne contribue à la protection des civils et des médecins sur place, présents dans les zones de conflits.

Le second avantage est que cette action permet une réduction des dépenses pour la Ville qui aurait dû payer des couts liés à la destruction des gilets. Le dernier qui est directement lié au second, relève d'un caractère environnemental. En évitant la destruction de ce matériel, la commune diminue la pollution associée à l'opération d'élimination.

Appelez-moi Durance !

Ecrit par le 19 décembre 2024



Pour passer à la vitesse supérieure en matière de protection de l'environnement, dans une vingtaine de pays, des défenseurs de la nature ont obtenu que certains écosystèmes soient reconnus comme des entités juridiques à part entière. Ce statut leur donne de facto des droits et en particulier pour les protéger. Dans le Vaucluse, le collectif [SOS Durance Vivante](#), a lancé un processus similaire pour la Durance, qui pourrait ainsi devenir une personne à part entière.

Doter la nature d'une personnalité juridique est un acte qui pourrait être bien plus important que de permettre de traîner devant les tribunaux ceux qui la menace. Reconnaître à la nature des droits, c'est en définitive un changement de paradigme, un vrai débat philosophique, voire démocratique. Ainsi, en l'espèce on considère que l'homme n'est plus souverain sur la nature mais une simple composante du vivant. Ce qui peut se concevoir. Mais les interrogations sont nombreuses. Tout d'abord, on reconnaît que les dispositifs juridiques existants ne sont pas efficaces, à commencer par la législation européenne qui en matière environnementale est déjà très élaborée et plutôt contraignante. De plus les associations de défense de l'environnement, ont accès à la justice et peuvent représenter les écosystèmes menacés. Mais peut-être qu'il faut aller encore plus loin ?

Le droit de la Nature l'emporterait sur le droit des hommes

Écrit par le 19 décembre 2024

En définitive, la question qui se pose : faut-il des « règles » ou un « droit » ? Dans le premier cas ce sont les hommes qui édictent les règles dans le second, c'est la nature. Le droit de la nature l'emporterait ainsi sur le droit des hommes. C'est la subordination du politique au scientifique. Et, qui seront ces scientifiques qui définiront les contours et le cadre des possibles ? Quels contrôles ou contre-pouvoirs le peuple aurait-il sur leurs décisions ? En l'espèce il peut s'agir d'un vrai glissement démocratique. Tout serait alors possible puisqu'il s'agit de l'avenir du monde donc du notre... Comme un petit goût de déjà vu !

Ne serait il pas plutôt possible de trouver une articulation entre le scientifique et le politique qui soit autre qu'une subordination ? Au travers de ces propos je me fais que le porte-parole des pour et des contre et aussi des questions qui sont posées. Il ne faut pas négliger pour autant l'urgence de la situation mais, mais n'oublions pas un des fondements de notre démocratie : « le gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple » (article 2 de la Constitution).

La Durance mérite toute notre attention et le fait de lui enlever son article défini pourrait être une première étape vers une nouvelle considération pour cette rivière nourricière. Alors vive Durance !

Patrimoine : luttiez contre le pillage et le commerce illicite

Ecrit par le 19 décembre 2024



L'Association « Elus et Citoyens pour le Patrimoine Vauclusien » organise une journée thématique « Protection du patrimoine archéologique en Vaucluse - lutter contre le pillage et le commerce illicite », ce vendredi 30 juin à Sainte-Cécile-les-Vignes.

Cette journée ouverte à toutes et tous est organisée en collaboration avec Xavier DELESTRE, Conservateur régional de l'Archéologie, représentant le Ministère de la Culture, en présence de Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse, de Bernard ROUDIL, Sous-préfet de Carpentras, du Colonel Cédric GARENCE, Commandant du groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse, de Jean-Baptiste BLANC, Sénateur de Vaucluse, de Dominique SANTONI, Présidente du Conseil départemental de Vaucluse (Sous réserve) ou de son représentant, de Bénédicte MARTIN Vice-présidente de la Région Sud.

Pour participer à cette journée thématique, contactez elus-citoyen-patrimoine@outlook.fr et demandez le bulletin de réponse avant le 21 juin (places limitées).

Vendredi 30 juin, à partir de 8h30 à la salle Camille Farjon, Sainte Cécile les Vignes.